



## Disparition d'affaire suite à un séparation

Par **moimoimoi**, le **20/05/2011** à **11:42**

Bonjour,

En espérant être dans la bonne catégorie.

Voilà, nous étions en couple (concubinage) dans un appartement en location avec le bail à nos 2 noms.

Ma compagne a quitté le logement après avoir mit fin à la relation et nous avons lancé la procédure de fin du bail (3 mois)

Je me suis absenté quelques jours du logement et, à mon retour, l'appartement avait été vidé en grande partie. des affaires m'appartenant ayant été prises aussi.

J'ai les factures pour certaines d'entre elle mais malheureusement pas pour tous, Certaines factures papiers ont été prises dans le même temps il me semble d'ailleurs.

Il n'y a eu aucune effraction car elle avait bien entendu toujours les clés et mes voisins m'ont confirmé qu'elle était venu accompagner de plusieurs personnes pour prendre les affaires. (ils sont même sorti pour leur demander ce qu'il se passait sachant que je n'étais pas sur place et mon ex compagne leur a répondu que c'était bon)

Elle refuse également la prise en charge du loyer alors qu'elle est toujours engagé par le bail de location. La caution ayant été réglé par moi même, elle ne risque donc rien en ne payant pas.

Que puis je faire?

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **13:41**

A-t-elle envoyé son congé pour le bail ? (il faut demander au bailleur)

Elle peut arguer n'avoir pris que ses affaires, c'est le hic

Par **moimoimoi**, le **20/05/2011** à **13:53**

On a fait un courrier commun pour le congé du bail mais il y a toujours le délai de 3 mois à respecter et donc les loyers qui vont avec... or vu qu'elle est partie, elle estime ne plus avoir à payer. Moi même partant de mon côté, je me retrouve avec la totalité à charge y compris toutes les autres factures (EDF, etc) vu que tout était à mon nom..

Pour les affaires oui c'est ce dont je me doutais mais alors n'y a t'il rien à faire? A t'elle trouvé la parade idéale en vidant le logement et en prenant ce qu'elle voulait et me laissant sans aucun recours??

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **13:57**

Certes elle doit payer sa part, mais le bailleur peut exiger de vous que vous payiez en entier. Il faudra vous retourner contre elle, ensuite pour obtenir remboursement.

[citation]Pour les affaires oui c'est ce dont je me doutais mais alors n'y a t'il rien à faire? A t'elle trouvé la parade idéale en vidant le logement et en prenant ce qu'elle voulait et me laissant sans aucun recours?? [/citation] c'est le revers de la vie en couple et de votre erreur de ne pas avoir changé au moins un barillet.

Vous pouvez porter plainte, mais si elle nie, que pouvez-vous faire ?

Par **moimoimoi**, le **20/05/2011** à **15:20**

Je n'ai pas changé le barillet n'étant pas propriétaire des lieux. Ne faut il pas l'accord du propriétaire pour faire une telle chose?

Quelle procédure pour réussir à obtenir la moitié du loyer (donc sa part) après avoir effectué le paiement au bailleur ?

Même en opposant les factures et ayant le témoignage des voisins les ayant vu "vider" le logement je n'ai donc aucune chance?? ..

Je retiendrai qu'il faut être le plus "salaud" des deux pour arnaquer l'autre si prochaine fois il y a en tout cas. ;)

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **15:23**

[citation]Je n'ai pas changé le barillet n'étant pas propriétaire des lieux. Ne faut il pas l'accord

du propriétaire pour faire une telle chose?[/citation] bien sur que non, d'ailleurs, tout locataire prudent change les barilletes à son arrivée. Le précédent locataire a pu en garder des jeux, en distribuer à tout vent par exemple.

[citation]Quelle procédure pour réussir à obtenir la moitié du loyer (donc sa part) après avoir effectué le paiement au bailleur ? [/citation] LRAR de mise en demeure puis sans paiement, saisine simplifiée du tribunal de proximité (attendez la fin du bail, pour faire les 3 mois en même temps)

[citation]Même en opposant les factures et ayant le témoignage des voisins les ayant vu "vider" le logement je n'ai donc aucune chance?? .. [/citation] vous pouvez toujours essayer, mais face à une personne disant qu'elle n'a fait que prendre ses affaires .... sauf si la peur du gendarme fonctionne.